

Département
du Bas-Rhin

COMMUNE DE WINTZENHEIM-KOCHERSBERG

Arrondissement de
Strasbourg-Campagne

**EXTRAIT du PROCES-VERBAL des
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Conseillers élus : **11**

Date de la convocation : 10 février 2014

Conseillers
en fonction : **10**

Secrétaire de séance : Daniel SCHOETZ

Conseillers présents : **6**

SEANCE du 21 février 2014

Etaient présents :

Le maire : Alain NORTH.

Les adjoints : Pascal STUTZMANN, Patrick GRESSER, Nathalie GEIGER.

Les conseillers : Philippe KLEIN, Daniel SCHOETZ.

Absents excusés : Marcel NORTH, Richard RUSCH, Christian HUBER, Jean-Paul GLASSER.

Procuration : Néant.

Délibération n° 2014/04

Objet : Approbation du compte administratif de l'exercice 2013 – budget principal

Le conseil municipal, régulièrement convoqué, réuni sous la présidence de M. Alain NORTH, Maire ;

Après s'être fait présenter le budget primitif 2013 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2013 ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2013 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

3° S'assurant que le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2012 a été repris dans les écritures ;

DECLARE que le compte administratif dressé par le Maire pour l'exercice 2013 n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

APPROUVE, en l'absence du Maire qui s'est retiré au moment du vote, à l'unanimité des présents, le compte administratif dressé pour l'exercice 2013.

Fait et délibéré à Wintzenheim, le 21 février 2014.

Suivent les signatures sur la feuille d'émargement.

Pour extrait conforme, le 3 mars 2014.

Le Maire
Alain NORTH

Département
du Bas-Rhin

COMMUNE DE WINTZENHEIM-KOCHERSBERG

Arrondissement de
Strasbourg-Campagne

**EXTRAIT du PROCES-VERBAL des
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Conseillers élus : **11**

Date de la convocation : 10 février 2014

Conseillers
en fonction : **10**

Secrétaire de séance : Daniel SCHOETZ

Conseillers présents : **6**

SEANCE du 21 février 2014

Etaient présents :

Le maire : Alain NORTH.

Les adjoints : Pascal STUTZMANN, Patrick GRESSER, Nathalie GEIGER.

Les conseillers : Philippe KLEIN, Daniel SCHOETZ.

Absents excusés : Marcel NORTH, Richard RUSCH, Christian HUBER, Jean-Paul GLASSER.

Procuration : Néant.

Délibération n° 2014/05

Objet : Approbation du compte de gestion de l'exercice 2013 – budget principal

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de M. Alain NORTH, Maire ;

Après s'être fait présenter le budget primitif 2013 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2013 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2012, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2013 ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2013 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

DECIDE, à l'unanimité des présents, que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2013 par le Receveur de Truchtersheim M. Pierre BARDON, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observations ni réserves de sa part.

AUTORISE le Maire à signer le compte de gestion.

Fait et délibéré à Wintzenheim, le 21 février 2014.

Suivent les signatures sur la feuille d'émargement.

Pour extrait conforme, le 3 mars 2014.

Le Maire
Alain NORTH

Département
du Bas-Rhin

COMMUNE DE WINTZENHEIM-KOCHERSBERG

Arrondissement de
Strasbourg-Campagne

**EXTRAIT du PROCES-VERBAL des
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Conseillers élus : **11**

Date de la convocation : 10 février 2014

Conseillers
en fonction : **10**

Secrétaire de séance : Daniel SCHOETZ

Conseillers présents : **6**

SEANCE du 21 février 2014

Etaient présents :

Le maire : Alain NORTH.

Les adjoints : Pascal STUTZMANN, Patrick GRESSER, Nathalie GEIGER.

Les conseillers : Philippe KLEIN, Daniel SCHOETZ.

Absents excusés : Marcel NORTH, Richard RUSCH, Christian HUBER, Jean-Paul GLASSER.

Procuration : Néant.

Délibération n° 2014/06

Objet : Affectation du compte d'exploitation de l'exercice 2013 – budget principal

Vu le compte administratif pour l'exercice 2013 adopté par la délibération n° 2014/04 en date du 21 février 2014 ;

Vu la concordance entre le compte administratif et le compte de gestion du receveur de la commune de Wintzenheim-Kochersberg de l'exercice 2013 ;

Vu l'excédent d'exploitation constaté pour l'exercice 2013 qui s'élève à 95 929,45 € pour la section de fonctionnement et à 37 051,78 € pour la section d'investissement ;

Le conseil municipal, sur proposition du Maire, après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents ;

DECIDE d'affecter l'excédent de l'année 2013 :

- de la section de fonctionnement, soit 95 929,45 €, en report à nouveau au compte de recettes de fonctionnement 002 ;
- de la section d'investissement, soit 37 051,78 €, en report à nouveau au compte de recettes d'investissement 001.

Fait et délibéré à Wintzenheim, le 21 février 2014.

Suivent les signatures sur la feuille d'émargement.

Pour extrait conforme, le 3 mars 2014.

Le Maire
Alain NORTH

Département
du Bas-Rhin

COMMUNE DE WINTZENHEIM-KOCHERSBERG

Arrondissement de
Strasbourg-Campagne

**EXTRAIT du PROCES-VERBAL des
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Conseillers élus : **11**

Date de la convocation : 10 février 2014

Conseillers
en fonction : **10**

Secrétaire de séance : Daniel SCHOETZ

Conseillers présents : **6**

SEANCE du 21 février 2014

Etaient présents :

Le maire : Alain NORTH.

Les adjoints : Pascal STUTZMANN, Patrick GRESSER, Nathalie GEIGER.

Les conseillers : Philippe KLEIN, Daniel SCHOETZ.

Absents excusés : Marcel NORTH, Richard RUSCH, Christian HUBER, Jean-Paul GLASSER.

Procuration : Néant.

Délibération n° 2014/07

Objet : Adoption du budget primitif de l'exercice 2014 – budget principal

Le conseil municipal, entendu la proposition de budget primitif 2014 présentée par M. Alain NORTH, le Maire, et après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents ;

DECIDE de voter le budget primitif 2014 en équilibre pour les sections de fonctionnement et d'investissement comme suit :

Fonctionnement : 247 830 €uros

Investissement : 269 991 €uros

DECIDE, pour réaliser cet équilibre, à l'unanimité des présents, de mettre en recouvrement un produit fiscal de 69 000 €uros hors allocations compensatrices et de fixer les taux d'imposition des taxes directes locales comme suit pour l'exercice 2014 :

Taxe d'habitation : 11,70 %

Taxe foncier bâti : 13,43 %

Taxe foncier non bâti : 42,70 %

Fait et délibéré à Wintzenheim, le 21 février 2014.

Suivent les signatures sur la feuille d'émargement.

Pour extrait conforme, le 3 mars 2014.

Le Maire
Alain NORTH

Département
du Bas-Rhin

COMMUNE DE WINTZENHEIM-KOCHERSBERG

Arrondissement de
Strasbourg-Campagne

**EXTRAIT du PROCES-VERBAL des
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Conseillers élus : **11**

Date de la convocation : 10 février 2014

Conseillers
en fonction : **10**

Secrétaire de séance : Daniel SCHOETZ

Conseillers présents : **6**

SEANCE du 21 février 2014

Etaient présents :

Le maire : Alain NORTH.

Les adjoints : Pascal STUTZMANN, Patrick GRESSER, Nathalie GEIGER.

Les conseillers : Philippe KLEIN, Daniel SCHOETZ.

Absents excusés : Marcel NORTH, Richard RUSCH, Christian HUBER, Jean-Paul GLASSER.

Procuration : Néant.

Délibération n° 2014/08

Objet : Détail des subventions allouées au titre de l'année 2014 – budget principal

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents ;

DECIDE d'allouer pour l'exercice 2014 un montant global de **subventions de fonctionnement de 41 800 €uros** selon le détail ci-dessous :

C/657361 Caisse des écoles :	500 €uros
C/657362 CCAS :	500 €uros
C/657363 Etablissements et services rattachés à caractère administratif :	36 000 €uros
C/6574 Autres subventions	1 800 €uros
Réparties comme suivent :	
Eglise protestante :	80 €
Association Sportive et culturelle	1250 €
Autres	470 €
C/6745 Subventions aux personnes de droit privé	3000 €
 Total inscrit	 41 800 €uros

Fait et délibéré à Wintzenheim, le 21 février 2014.

Suivent les signatures sur la feuille d'émargement.

Pour extrait conforme, le 3 mars 2014.

Le Maire
Alain NORTH

Département
du Bas-Rhin

COMMUNE DE WINTZENHEIM-KOCHERSBERG

Arrondissement de
Strasbourg-Campagne

**EXTRAIT du PROCES-VERBAL des
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Conseillers élus : **11**

Date de la convocation : 10 février 2014

Conseillers
en fonction : **10**

Secrétaire de séance : Daniel SCHOETZ

Conseillers présents : **6**

SEANCE du 21 février 2014

Etaient présents :

Le maire : Alain NORTH.

Les adjoints : Pascal STUTZMANN, Patrick GRESSER, Nathalie GEIGER.

Les conseillers : Philippe KLEIN, Daniel SCHOETZ.

Absents excusés : Marcel NORTH, Richard RUSCH, Christian HUBER, Jean-Paul GLASSER.

Procuration : Néant.

Délibération n° 2014/09

Objet : Demande de subvention pour en enfant scolarisé dans la ville de Strasbourg

Vu la demande de subvention en date du 12/02/2014 de l'enseignante de l'école Marcelle Cahn à Strasbourg (33, rue Cerf Berr, 67200) pour une classe de découverte au centre de plein air le « Pransureux » à Lalaye du 19 au 23 mai 2014, pour un montant de 7 € par jour, soit $7 \times 5 = 35$ € ;

Considérant que la commune de Strasbourg ne subventionne les sorties scolaires que pour les enfants domiciliés dans leur commune, une demande a été faite pour un enfant domicilié en notre commune depuis peu mais scolarisé à Strasbourg ;

Le conseil municipal, entendu les explications du maire, après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents et des représentés :

DECIDE d'allouer la somme de 35 € à au centre de plein air qui se chargera de demander directement à la commune la subvention.

Fait et délibéré à Wintzenheim, le 21 février 2014.

Suivent les signatures sur la feuille d'émargement.

Pour extrait conforme, le 3 mars 2014.

Le Maire
Alain NORTH

Département
du Bas-Rhin

COMMUNE DE WINTZENHEIM-KOCHERSBERG

Arrondissement de
Strasbourg-Campagne

**EXTRAIT du PROCES-VERBAL des
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Conseillers élus : **11**

Date de la convocation : 10 février 2014

Conseillers
en fonction : **10**

Secrétaire de séance : Daniel SCHOETZ

Conseillers présents : **6**

SEANCE du 21 février 2014

Etaient présents :

Le maire : Alain NORTH.

Les adjoints : Pascal STUTZMANN, Patrick GRESSER, Nathalie GEIGER.

Les conseillers : Philippe KLEIN, Daniel SCHOETZ.

Absents excusés : Marcel NORTH, Richard RUSCH, Christian HUBER, Jean-Paul GLASSER.

Procuration : Néant.

Délibération n° 2014/10

Objet : Approbation du compte administratif de l'exercice 2013 – budget annexe « Terrains Wintzenh. Hinter Den Gaerten »

Le conseil municipal, régulièrement convoqué, réuni sous la présidence de M. Alain NORTH, Maire ;

Après s'être fait présenter le budget primitif 2013 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2013 ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2013 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

3° S'assurant que le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2012 a été repris dans les écritures ;

DECLARE que le compte administratif dressé par le Maire pour l'exercice 2013 n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

APPROUVE, en l'absence du Maire qui s'est retiré au moment du vote, à l'unanimité des présents, le compte administratif dressé pour l'exercice 2013.

Fait et délibéré à Wintzenheim, le 21 février 2014.

Suivent les signatures sur la feuille d'émargement.

Pour extrait conforme, le 3 mars 2014.

Le Maire
Alain NORTH

Département
du Bas-Rhin

COMMUNE DE WINTZENHEIM-KOCHERSBERG

Arrondissement de
Strasbourg-Campagne

**EXTRAIT du PROCES-VERBAL des
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Conseillers élus : **11**

Date de la convocation : 10 février 2014

Conseillers
en fonction : **10**

Secrétaire de séance : Daniel SCHOETZ

Conseillers présents : **6**

SEANCE du 21 février 2014

Etaient présents :

Le maire : Alain NORTH.

Les adjoints : Pascal STUTZMANN, Patrick GRESSER, Nathalie GEIGER.

Les conseillers : Philippe KLEIN, Daniel SCHOETZ.

Absents excusés : Marcel NORTH, Richard RUSCH, Christian HUBER, Jean-Paul GLASSER.

Procuration : Néant.

Délibération n° 2014/11

Objet : Approbation du compte de gestion de l'exercice 2013 – budget annexe « Terrains Wintzenh. Hinter Den Gaerten »

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de M. Alain NORTH, Maire ;

Après s'être fait présenter le budget primitif 2013 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2013 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2011, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2013 ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2013 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

DECIDE, à l'unanimité des présents, que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2013 par le Receveur de Truchtersheim M. Pierre BARDON, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observations ni réserves de sa part.

AUTORISE le Maire à signer le compte de gestion.

Fait et délibéré à Wintzenheim, le 21 février 2014.

Suivent les signatures sur la feuille d'émargement.

Pour extrait conforme, le 3 mars 2014.

Le Maire
Alain NORTH

Département
du Bas-Rhin

COMMUNE DE WINTZENHEIM-KOCHERSBERG

Arrondissement de
Strasbourg-Campagne

**EXTRAIT du PROCES-VERBAL des
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Conseillers élus : **11**

Date de la convocation : 10 février 2014

Conseillers
en fonction : **10**

Secrétaire de séance : Daniel SCHOETZ

Conseillers présents : **6**

SEANCE du 21 février 2014

Etaient présents :

Le maire : Alain NORTH.

Les adjoints : Pascal STUTZMANN, Patrick GRESSER, Nathalie GEIGER.

Les conseillers : Philippe KLEIN, Daniel SCHOETZ.

Absents excusés : Marcel NORTH, Richard RUSCH, Christian HUBER, Jean-Paul GLASSER.

Procuration : Néant.

Délibération n° 2014/12

Objet : Affectation du compte d'exploitation de l'exercice 2012 – budget annexe « Terrains Wintzenh. Hinter Den Gaerten »

Vu le compte administratif pour l'exercice 2013 adopté par la délibération n° 2014/10 en date du 21 février 2014 ;

Vu la concordance entre le compte administratif et le compte de gestion du receveur de la commune de Wintzenheim-Kochersberg de l'exercice 2013 ;

Vu l'excédent d'exploitation constaté pour l'exercice 2013 qui s'élève à 3 435,90 € pour la section de fonctionnement et à 21 705,61 € pour la section d'investissement ;

Le conseil municipal, sur proposition du Maire, après en avoir délibéré et à l'unanimité ;

DECIDE d'affecter l'excédent de l'année 2013 :

- de la section de fonctionnement, soit 3 435,90 €, en report à nouveau au compte de recettes de fonctionnement 002 ;
- de la section d'investissement, soit 21 705,61 €, en report à nouveau au compte de recettes d'investissement 001.

Fait et délibéré à Wintzenheim, le 21 février 2014.

Suivent les signatures sur la feuille d'émargement.

Pour extrait conforme, le 3 mars 2014.

Le Maire
Alain NORTH

Département
du Bas-Rhin

COMMUNE DE WINTZENHEIM-KOCHERSBERG

Arrondissement de
Strasbourg-Campagne

**EXTRAIT du PROCES-VERBAL des
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Conseillers élus : **11**

Date de la convocation : 10 février 2014

Conseillers
en fonction : **10**

Secrétaire de séance : Daniel SCHOETZ

Conseillers présents : **6**

SEANCE du 21 février 2014

Etaient présents :

Le maire : Alain NORTH.

Les adjoints : Pascal STUTZMANN, Patrick GRESSER, Nathalie GEIGER.

Les conseillers : Philippe KLEIN, Daniel SCHOETZ.

Absents excusés : Marcel NORTH, Richard RUSCH, Christian HUBER, Jean-Paul GLASSER.

Procuration : Néant.

Délibération n° 2014/13

Objet : Adoption du budget primitif de l'exercice 2014 – budget annexe « Terrains Wintzenh. Hinter Den Gaerten »

Le conseil municipal, entendu la proposition de budget primitif 2014 présentée par M. Alain NORTH, le Maire, et après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents ;

DECIDE de voter le budget primitif 2014 en équilibre pour les sections de fonctionnement et d'investissement comme suit :

Fonctionnement : 40 439 Euros

Investissement : 609 303 Euros

Fait et délibéré à Wintzenheim, le 21 février 2014.

Suivent les signatures sur la feuille d'émargement.

Pour extrait conforme, le 21 février 2014.

Le Maire
Alain NORTH

Département
du Bas-Rhin

COMMUNE DE WINTZENHEIM-KOCHERSBERG

Arrondissement de
Strasbourg-Campagne

**EXTRAIT du PROCES-VERBAL des
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Conseillers élus : **11**

Date de la convocation : 10 février 2014

Conseillers
en fonction : **10**

Secrétaire de séance : Daniel SCHOETZ

Conseillers présents : **6**

SEANCE du 21 février 2014

Etaient présents :

Le maire : Alain NORTH.

Les adjoints : Pascal STUTZMANN, Patrick GRESSER, Nathalie GEIGER.

Les conseillers : Philippe KLEIN, Daniel SCHOETZ.

Absents excusés : Marcel NORTH, Richard RUSCH, Christian HUBER, Jean-Paul GLASSER.

Procuration : Néant.

Délibération n° 2014/14

Objet : Ouverture d'une ligne de crédit – budget annexe « Terrains Wintzenh. Hinter Den Gaerten »

Vu l'offre de la caisse d'épargne en date du 14 février 2014 ;

Vu l'offre du crédit mutuel en date du 18 février 2014 ;

Considérant que de grosses dépenses sont prévues pour l'année 2014 pour la viabilisation de la zone de l'AFUL Hinter den Gaerten dont fait partie la commune mais que les ventes des terrains viabilisés permettront d'équilibrer le budget ; qu'il est donc nécessaire d'ouvrir une ligne de trésorerie pour une avance des fonds ;

Le conseil municipal, entendu les explications du maire, après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents :

DECIE d'ouvrir une ligne de crédit auprès du Crédit Mutuel Kronthal, domicilié au 75 rue du Général de Gaulle à Marlenheim (Bas-Rhin) pour un montant de 500 000 € aux conditions principales suivantes :

- marge et taux de référence : taux révisable indexé sur l'Euribor 3 mois dont la cotation est de 0,29161 % ;
- périodicité de paiement des agios : trimestrielle ;
- modalité de révision pour le taux révisable : l'euribor du dernier jour du trimestre civil est appliqué au titre du trimestre décompté
- frais de dossiers et commissions annexes : 0,20 % du montant, soit 1 000 € payables à la signature du contrat ;
- montant du tirage minimum : pas de minimum ; disponibilité des fonds au gré de la collectivité ;

- commission de non utilisation : 0,25 % - calculée sur le montant non utilisé constaté quotidiennement et payable en même temps que les intérêts.

AUTORISE le maire à signer tout document nécessaire et à procéder au remboursement au moment opportun, après vente des terrains et suffisance des recettes.

Fait et délibéré à Wintzenheim, le 21 février 2014.

Suivent les signatures sur la feuille d'émargement.

Pour extrait conforme, le 3 mars 2014.

Le Maire
Alain NORTH

Département
du Bas-Rhin

COMMUNE DE WINTZENHEIM-KOCHERSBERG

Arrondissement de
Strasbourg-Campagne

**EXTRAIT du PROCES-VERBAL des
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Conseillers élus : **11**

Date de la convocation : 10 février 2014

Conseillers
en fonction : **10**

Secrétaire de séance : Daniel SCHOETZ

Conseillers présents : **6**

SEANCE du 21 février 2014

Etaient présents :

Le maire : Alain NORTH.

Les adjoints : Pascal STUTZMANN, Patrick GRESSER, Nathalie GEIGER.

Les conseillers : Philippe KLEIN, Daniel SCHOETZ.

Absents excusés : Marcel NORTH, Richard RUSCH, Christian HUBER, Jean-Paul GLASSER.

Procuration : Néant.

Délibération n° 2014/15

Objet : Rénovation et extension de la salle socio-éducative – délégations au maire

Vu la délibération n° 2013/36 du 25 octobre 2013 approuvant le projet de rénovation et d'extension de la salle socio-éducative ;

Considérant qu'un certain nombre de démarches doivent être faites concernant ce projet ;

Le conseil municipal, entendu les explications du maire, après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents :

AUTORISE le maire à signer tout document nécessaire à l'avancement de ce projet (en dehors du choix des entreprises chargées des travaux) tel que la demande de permis de construire, les demandes de subventions et tout document nécessaire à leur obtention, lancer l'appel d'offre auprès des entreprises pour les différents lots de travaux, etc.

Fait et délibéré à Wintzenheim, le 21 février 2014.

Suivent les signatures sur la feuille d'émargement.

Pour extrait conforme, le 3 mars 2014.

Le Maire
Alain NORTH